

Compte rendu du CTL du 4/7/2016

Contacts :

Cherbourg :

Philippe LELIEPVRE
SIP

☎ : 02 33 97 33 04
SIE

Catherine PICOT
☎ : 02 33 01 62 27

Granville :

Julien CLAUDOT
SIP

☎ : 02 33 91 21 15

Saint Lô :

David CAMUS

DDFiP

☎ : 02 33 77 53 32

Yves GUEGUEN

CFP SPL

☎ : 02 33 77 87 21

1) Procès-verbal du 26/11/2015

En l'absence d'observations particulières, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Périers-Saint-Sauveur-Lendelin

Le DDFiP indique que cette demande de modification est formulée à initiative des collègues du poste qui souhaitent voir réduite l'amplitude horaire hebdomadaire de 18 heures à 16 heures.

Malgré les difficultés évoquées qui justifient cette demande, il est regrettable qu'aucune demande de dépannage n'ait été formulée par cette structure au cours de l'exercice écoulé.

Si **FO DGFIP** ne méconnaît pas les difficultés rencontrées par nos collègues au sein des services, où les conditions de travail se dégradent jour après jour -à cause notamment des suppressions d'emplois, la réduction des plages d'ouverture au public constitue un recul en terme de qualité de service et participe d'une fragilisation des missions de notre réseau. Par conséquent, l'abstention a été privilégiée lors du vote de ce point de l'ordre du jour.

FO DGFIP : abstention

CGT : contre

CFDT : pour

3) Bilan de la formation professionnelle 2015 et plan local de formation 2016

Au regard des chiffres communiqués (les restitutions délivrées par l'application FLORE seraient erronées et doivent faire l'objet d'une communication rectificative), l'équipe de formation départementale est composée de 38 cadres A, 1 cadre B et 2 cadres C. Il est à regretter, à la lecture de ces éléments, que davantage de mixité ne soit pas recherchée au sein des effectifs de formateurs.

Si l'accès à une formation CHS-CT a été dernièrement refusée par un responsable d'unité pour nécessité de service (la formation a été par la suite annulée faute de participants et le collègue concerné par ce refus a ensuite été invité par la direction à participer à la nouvelle session), aucun refus n'a été opposé aux collègues désireux d'animer une session de formation.

En revanche, le nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation a chuté de 17,4 % entre 2014 et 2015. En cause, trois sessions de 700 jours en 2014 n'ayant pas été reconduites sur 2015. De plus, un fort taux d'absentéisme impacte les e-formations. Sur ce point, l'administration indique que le seul fait de ne pas aller au bout de la formation en ligne invalide la participation à l'ensemble de la session.

FO DGFIP a rappelé que les e-formations ne sauraient constituer qu'un dispositif complémentaire qui ne devaient en aucun cas compromettre la pérennité des formations présentielles, lesquelles participent d'un échange de bonnes pratiques, d'un passage de témoin et surtout d'une convivialité, absente du dispositif virtuel.

Enfin, il semble que de plus en plus de sessions soient programmées au sein du centre interrégional de formation de Rennes, suscitant des interrogations quant à l'avenir de l'antenne du CIF de Caen.

Au vu notamment de cette « régionalisation » de la formation professionnelle, de l'approximation des données chiffrées communiquées en CTL et de la montée en puissance des e-formations, **FO DGFIP** a préféré s'abstenir lors du vote.

FO DGFIP : abstention

CGT : abstention

CFDT : abstention

4) Rapport d'activité 2015

Interpellé par **FO DGFIP** sur les indicateurs 2015 figurant au rapport d'activité, le DDFiP a précisé que, si les résultats pouvaient être en légère baisse, ils n'en demeureraient pas moins « excellents au regard de la diminution des moyens alloués ».

Monsieur ROULET a également insisté sur le fait que le rapport d'activité avait vocation « à rendre hommage aux réalisations des agents ». Si le propos a le mérite d'avoir été tenu, il est plus que regrettable que des mesures concrètes, propices à la reconnaissance des efforts -voire des sacrifices- consentis par les agents continuent de faire cruellement défaut.

Concernant l'équipe départementale de renfort (EDR), le taux de couverture du besoin globalisé est de 73,40 % à l'échelle du département. L'administration évoque pour certains postes un décalage notable entre le besoin exprimé et le besoin réel.

Enfin, le DDFiP indique que l'exécution du budget 2016 ne se fera pas sans difficultés si aucun abondement ne devait intervenir avant la fin de l'exercice.

5) Baromètre social

Les résultats demeurent globalement stables par rapport à l'exercice de consultation précédent. À noter toutefois, une hausse du taux de participation de 2,66 % entre 2014 et 2015.

Les données statistiques du baromètre social viennent donc confirmer l'installation d'un véritable malaise au sein de la DGFIP où nos collègues sont de plus en plus pessimistes, tant au regard de leurs conditions de travail que de leurs perspectives de carrière et de mobilité ou tout simplement en termes de rémunération.

Globalement, 65 % de nos collègues ont le sentiment de travailler souvent dans l'urgence (61 % en 2013), 55 % estiment que leur motivation au travail diminue (51 % en 2013) et 49 % jugent le rythme du changement à la DGFIP trop rapide (46 % en 2013).

6) Restitution du tableau de bord de veille social

FO DGFIP s'est ému de ce que 411 jours de congés avaient été perdus par nos collègues au cours de l'exercice 2015 (dont 247 jours par des collègues en situation de congé longue maladie ou de congé de longue durée).

Afin de pouvoir déterminer si la reproduction d'une telle situation peut être évitée, **FO DGFIP** a sollicité la communication d'un état détaillé des agents concernés et des circonstances dans lesquelles les droits à congés avaient été perdus. Les représentants **FO DGFIP** seront particulièrement attentifs à cette problématique qui constitue une véritable injustice.

De la même façon, **FO DGFIP** a interrogé l'administration sur les 1831 heures de travail non récupérées ayant fait l'objet d'un écrêtement l'an passé. Sur ce second point, le DDFiP s'est engagé à sensibiliser les responsables de services afin que soit effectuée une surveillance régulière des compteurs au sein de l'application AGORA gestion. En outre, des mesures de tempérament (report au cas par cas des heures susceptibles d'être écrêtées) doivent pouvoir être sollicitées par les agents auprès de leur chef de service.

La séance est levée à 13h15.